

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-5001**

commune (s) : Meyzieu

objet : Rue Gambetta - Travaux de construction d'un égout circulaire des eaux usées diamètre 400 mm -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-5001**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Rue Gambetta - Travaux de construction d'un égout circulaire des eaux usées diamètre 400 mm - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'opération proposée permettra de poursuivre la restructuration du réseau d'assainissement de la rue Gambetta sur la Commune de Meyzieu, entre les rues Rambion et Picasso afin de renforcer le réseau et éviter les mises en charge du réseau, actuellement récurrentes et garantir son étanchéité.

Le marché a donc pour objet la réalisation de la canalisation en diamètre 400 mm sur 400 mètres.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 144-I-2, 33, 149, 150, 160, 161, 58 et 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à construction d'un égout circulaire des eaux usées diamètre 400 mm, rue Gambetta à Meyzieu.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 janvier 2014, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises CHOLTON/MDTP pour un montant de 188 425 € HT, soit 226 110 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux pour la construction d'un égout circulaire des eaux usées diamètre 400 mm rue Gambetta à Meyzieu et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises CHOLTON/MDTP pour un montant de 188 425 € HT, soit 226 110 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O1942, le 25 juin 2012 pour un montant de 668 000 € HT en dépenses.

3° - Le montant à payer, au titre du présent marché, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2014 - compte 2315, pour un montant de 188 425 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.